

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
De 8h à 12h
Correspondance BP 2-50760 Barfleur
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)
Fax 02 33 23 43 09
E-mail : secretariat@barfleur.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2025-18-CHD

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

VU, le Code de la Route

VU, la demande de réservation de places de stationnement de Madame Nicole ADAM, pour le chargement de végétaux depuis le 67 Rue Julie Postel 50760 BARFLEUR le jeudi 22 mai 2025,

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement des véhicules,

ARRÊTE :

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur 3 places de parking en face du 67 Rue Julie Postel (côté pair) le jeudi 22 mai 2025, de 13h à 18h, afin de permettre le stationnement de 2 véhicules et d'une remorque.

Article 2 : Les services de la Mairie sont chargés de la mise en place de la signalisation.

Article 3 : Madame le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 22 mai 2025

L'adjointe par délégation
Christine HAMEL DORDONNAT

